

OUVERTURE AU VERSOUD D'UN CENTRE DE VACCINATION SUR LE GRÉSIVAUDAN LUNDI 1^{ER} FÉVRIER

La communauté de communes Le Grésivaudan a proposé et, enfin, obtenu le feu vert de la préfecture pour l'ouverture d'un centre de vaccination sur son territoire. C'est la commune de Le Versoud qui a été retenue. Le centre ouvrira lundi 1er février à 13h et devrait vacciner 200 personnes / semaine avec une visibilité sur 4 semaines.

QUI PEUT ÊTRE VACCINÉ ?

Dans un 1^{er} temps, le centre est réservé aux personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile, ainsi que les personnes de moins de 75 ans à haut risque face à la Covid-19.
Une demi-journée est réservée aux moins de 75 ans avec pathologie lourde les jeudis après-midi.

OÙ A LIEU LA VACCINATION ?

Salle Polyvalente, 4 Rue Paul Gauguin, 38420 Le Versoud

QUAND ?

Le centre ouvrira le lundi 1er février. Il sera ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 13h à 17h30.

Les jeudis de 13h à 17h pour les moins de 75 ans avec pathologie lourde (prescription médicale).

COMMENT ?

Uniquement sur rendez-vous dès l'ouverture effective à partir de 10h ce vendredi 29.

1) Sur internet via la plateforme keldoc : <https://www.keldoc.com/centre-municipal-de-sante/le-versoud-38420/salle-polyvalente-le-versoud>

2) Par téléphone pour aider les personnes les moins à l'aise avec l'informatique via :

- Le standard du centre de vaccination : **04 76 77 58 63**
- l'accueil de la mairie **04 76 08 44 69** ou le CCAS de votre commune de résidence.

S'agissant des moins de 75 ans avec pathologie lourde, l'inscription sur le créneau réservé est réalisée via leur médecin traitant. Cette information est déjà transmise aux médecins du territoire.

QUEL MODE DE TRANSPORT ?

Si le patient n'a pas les moyens de se déplacer, ni personne pour l'acheminer jusqu'au centre de vaccination, le **réseau de transport TouGo**, en partenariat avec la communauté de communes et le SMMAG mobilise le transport à la demande pour le conduire.

La réservation du transport doit se faire via l'accueil de la commune de résidence ou son CCAS afin de coordonner le RDV et la "course".